

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: MAITRISE D'OEUVRE POUR TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DE LA TRIBUNE DE RUGBY DU STADE LEON BONVOISIN - PARC MUNICIPAL DES SPORTS DE VINCENNES PASSE AVEC LE GROUPEMENT CONJOINT QUATRO ARCHITECTURE / COMBIOSOL / EURO CERCE / LAURENT STRANGOLINO / J2DAO

DÉCISION N° DM-20-232 EN DATE DU 10 OCTOBRE 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au MONITEUR presse et au profil acheteur de la Ville le 5 mai 2020, relatif au marché de maitrise d'œuvre pour des travaux de déconstruction et reconstruction de la tribune de rugby du stade Léon Bonvoisin – Parc municipal des sports de Vincennes ;

CONSIDÉRANT l'offre du groupement conjoint QUATRO ARCHITECTURE, COMBIOSOL (BET Fluides), EURO CERCE (BET Structures), Laurent STRANGOLINO (Economiste) et J2DAO (BET VRD) jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

DÉCIDE

DE SIGNER le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de déconstruction et reconstruction de la tribune de rugby du stade Léon Bonvoisin – Parc municipal des sports de Vincennes avec l'agence QUATRO ARCHITECTURE, représentée par François ALBIZZATI, gérant, sise 10 avenue Pierre Sémard VIERZON, mandataire du groupement conjoint formé avec COMBIOSOL (BET Fluides), EURO CERCE (BET Structures), Laurent STRANGOLINO (Economiste), et J2DAO (BET VRD).

Le taux de rémunération est de 5,5%, portant le forfait provisoire du maître d'œuvre à 99 $000,00 \in HT$ (118 $800,00 \in TTC$).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20201010-Imc1H7780H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2020

Date de Publication: 12/10/2020

L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des travaux de construction, d'entretien et de maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20201010-lmc1H7780H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2020

Date de Publication : 12/10/2020